

Madame, Monsieur, Chers Parents,

La méningite chez l'enfant est une maladie grave. Elle se transmet par les contacts rapprochés, notamment à l'école. Il existe plusieurs souches.

Pour éviter la contagion, un traitement préventif doit être donné dans les 24h aux proches (famille, école).

Si une méningite survient dans la classe de votre enfant, nous vous proposons de lui administrer un traitement préventif à l'école, le jour même et gratuitement. Il s'agit d'un comprimé ou d'un sirop antibiotique.

On peut être vacciné contre certaines formes de méningite (Méningite C, pneumocoque, HIB) mais pas toutes. C'est pourquoi, être vacciné ne dispense pas du traitement préventif en cas de nécessité, car la souche est connue après 48h.

Nous vous demandons simplement de marquer votre accord en complétant le talon ci-dessous.

Si vous refusez cette procédure et si un cas de méningite devait se présenter, nous vous demanderons de contacter votre médecin traitant afin qu'il prescrive à votre enfant le même traitement préventif.

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions de croire, Chers Parents, à notre meilleure attention.

Dr. M.- L. BERNIER
Médecin Coordinateur



AUTORISATION D'ADMINISTRER UN TRAITEMENT PREVENTIF VALABLE POUR L'ENSEMBLE DE LA SCOLARITE

Je soussigné(e) : _____, père, mère de :

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : ____/____/____.

Ecole : _____ Classe : _____.

Autorise le médecin scolaire à donner à mon enfant, le cas échéant, le traitement préventif contre le méningocoque. Je conserve le droit de révoquer la présente autorisation à tout moment.

N'autorise pas le médecin scolaire à donner à mon enfant ce traitement préventif et m'engage à le retirer de l'école le plus rapidement possible et à lui faire prescrire un traitement préventif approprié par un médecin de mon choix.

DATE : ____ / ____ / ____

SIGNATURE :

Centre de Santé PSE

✉ Chaussée d'Houffalize, n°1bis - 6600 BASTOGNE

☎ 061/212 828

✉ cs.bastogne@province.luxembourg.be